

**Convention avec l'Institut universitaire de
réadaptation "Clemenceau" à STRASBOURG**

Rapport n° CG/2012/161

Résumé :

Démarche précoce d'insertion professionnelle d'un agent en congé de longue maladie -
Convention avec l'Institut universitaire de réadaptation "Clemenceau".

L'institut universitaire de réadaptation Clemenceau de Strasbourg, au travers du programme « Comète France », a proposé la mise en place d'une démarche précoce d'insertion professionnelle, intégrée dans un programme de soins, pour un fonctionnaire du Département en congé de longue maladie et hospitalisé au centre Clemenceau.

Cette prestation est assurée à titre gratuit, et consiste à organiser une période d'immersion de l'agent au cœur de son environnement professionnel afin de tester sa capacité à reprendre le travail.

Elle doit ainsi permettre à l'agent et à l'équipe pluridisciplinaire qui l'accompagne d'appréhender sa capacité ou non à reprendre le travail, et d'identifier d'éventuels aménagements de poste. Par ailleurs, elle permet à l'employeur de se préparer au retour de l'agent en évitant autant que possible les rechutes liées à une reprise trop précoce.

La démarche s'inscrit dans le cadre des activités ordonnées et contrôlées médicalement au titre de la réadaptation et autorisées au bénéficiaire d'un congé de longue maladie ou de longue durée, nonobstant l'obligation de cesser tout travail rémunéré au cours de ces périodes, par l'article 28 du décret n° 87-602 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux. Elle a été soumise au comité médical, qui a rendu un avis favorable lors de sa séance du 26 octobre 2012.

La mise en œuvre de cette démarche nécessite la signature d'une convention de mise en situation professionnelle au sein du Département avec l'institut universitaire de réadaptation Clemenceau, selon le modèle joint en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- décide de s'engager dans une démarche précoce d'insertion professionnelle, intégrée dans un programme de soins, pour un fonctionnaire du Département en congé de longue maladie

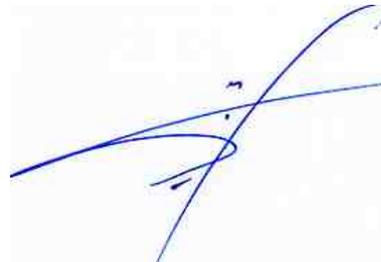
- adopte la convention à conclure à cet effet avec l'Institut universitaire de réadaptation Clemenceau à Strasbourg

- autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en situation professionnelle au sein du Département avec l'Institut universitaire de réadaptation Clemenceau de Strasbourg, jointe à la présente délibération qui prévoit notamment que la prestation est assurée à titre gratuit.

- donne délégation à la commission permanente pour approuver les stipulations des conventions d'insertion professionnelle, intégrée dans un programme de soins, susceptibles d'être conclues entre le Département, un centre de réadaptation fonctionnelle et tout agent du Département visé par une démarche d'insertion professionnelle suite à un congé pour maladie ou accident de service

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL